

FACTURE ÉLECTRONIQUE

PRÉPAREZ VOTRE CABINET MÉDICAL



LES DATES À RETENIR

- 01 SEPTEMBRE 2026** Vous **recevez** les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'État.
- 01 SEPTEMBRE 2027** Vous **émettez** toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes à l'administration *via* votre plateforme



VOTRE SITUATION

Qu'est-ce qui change pour mon cabinet ?

Vous êtes concerné, que vous soyez en libéral classique ou micro-entrepreneur !
Vous devez être en mesure de recevoir :

- **Actes remboursés (article 261-4 du CGI)**
Aucun changement ! Pas de facturation électronique. Continuez comme aujourd'hui
- **Actes hors nomenclature**
Clients entreprises : Factures électroniques obligatoires *via* une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)
Clients particuliers : Déclaration de vos recettes à l'administration (saisie manuelle ou automatique selon votre logiciel)

Dans tous les cas : Vous devez être en mesure de recevoir les factures de vos fournisseurs dès septembre 2026 sur une plateforme de facture électronique



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE MAINTENANT (CHECK-LIST)

ÉTAPE 1

Identifiez vos actes hors nomenclature

- Listez tous vos actes non remboursés
- Estimez le volume de factures aux entreprises, le cas échéant

ÉTAPE 2

Vérifiez votre système de facturation

- Contactez votre éditeur de logiciel
- Demandez la mise à jour « facturation électronique »
- Si vous avez un expert-comptable, n'hésitez pas à lui en parler

ÉTAPE 3

Choisissez votre plateforme PA

- Si vous avez un expert-comptable, demandez-lui conseil, c'est votre partenaire de confiance
- Privilégiez une plateforme « tout-en-un » (réception + émission)
- Comparez 3 offres (prix, simplicité, assistance)

ÉTAPE 4

Formez le personnel administratif de votre cabinet

- Prévoyez 2 h de formation par personne
- Créez un mémo simple pour votre secrétariat

ÉTAPE 5

Testez votre système avant l'été 2026

- Faites des essais avec votre expert-comptable
- Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance





FACTURE ÉLECTRONIQUE



POINTS D'ATTENTION

- **Acompte reçu pour un acte hors nomenclature ?**
Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte
- **Facturation à des entreprises ?**
Vous devez choisir une plateforme agréée (PA) avant septembre 2026
Vous devez déclarer l'encaissement sur votre plateforme
- **Facturation entre professionnels médicaux (contrat de remplacement, collaboration libérale) ?**
Facturation électronique obligatoire
Vous devez choisir une plateforme agréée (PA) avant septembre 2026



CONCRÈTEMENT DANS VOTRE QUOTIDIEN

AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

APRÈS

- Automatisation totale
- La facture est envoyée automatiquement
- Suivi en temps réel des factures
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

BESOIN D'AIDE ?

Votre expert-comptable peut vous accompagner pour :

✓ Choisir la meilleure solution pour votre activité

✓ Former le personnel de votre cabinet

✓ S'assurer que tout est prêt à temps

Contactez votre expert-comptable sans tarder !